



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vendredi 27 OCTOBRE 2023 – SALLE DES FETES
VILLENEUVE-SOUS-PYMONT

POUVOIR

Nom du Club : _____ N° Affiliation : _____

Nom du/de la Président(e) : _____ N° Licence : _____

Je représente mon club (1)

Je donne pouvoir à la personne désignée ci-dessous (1)

Un(e) licencié(e) de mon club :

Mme – M _____ N° Licence _____

Ou

Un(e) licencié(e) du _____ N° Affiliation _____
(qui est habilité à représenter son propre club)

Mme – M _____ N° Licence _____

Pour émarger, prendre part à toutes délibérations, à tout vote ou à toute autre opération devant se dérouler lors de l'Assemblée Générale du District du Jura Football, qui aura lieu le **VENDREDI 27 OCTOBRE 2023 à la Salle des Fêtes de Villeneuve-sous-Pymont**

(1) cocher la case correspondante

Date _____

Cachet du Club

Signature du Président

(uniquement le Président)

MERCI DE VOUS PRÉSENTER LE JOUR de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU BUREAU D'EMARGEMENT, MUNI DE CE DOCUMENT DÛMENT COMPLÉTÉ, de VOTRE LICENCE VIRTUELLE : « Foot Compagnon » / extrait de FootClubs (listing licence) OU d'une PIÈCE d'IDENTITÉ, entre 18h30 et 19h00.

Ce document n'est pas à retourner au District

RAPPEL des TEXTES

A – Statuts : Art 12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts. Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter **au maximum 2 Clubs y compris le sien**, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

B – Règlement Intérieur ARTICLE 23

POUVOIRS

Les pouvoirs permettant aux clubs d'être représentés à l'Assemblée Générale, doivent être retournés au secrétariat du District **ou présenté le jour de l'Assemblée Générale**. Seul est reconnu valable un pouvoir comportant le nom, le prénom et le numéro de licence du Président du club absent, de la personne mandatée avec nom, prénom et numéro de licence ainsi que le cachet du club représenté.